



Abondement sur l'Intéressement 2020 :



1€50 euros de mesquinerie !

La prime d'intéressement 2020 s'élève à 1 000€ par salarié soit **903€** net après prélèvement des contributions sociales. Il vous appartient de décider de son affectation.

Suivant l'accord PEE, vous pouvez :

- Percevoir une partie ou la totalité de cette somme qui sera alors intégrée au revenu imposable ;
- Placer une partie ou la totalité de cette somme sur le PEE. Sauf cas de déblocage, ces sommes resteront bloquées sur le PEE pendant 5 ans :
 - Les sommes investies sur les fonds ISR Rendement Solidaire et/ou Avenir Mixte Solidaire sont abondées¹ :
 - A 110% pour la première tranche de 500 Euros ;
 - A 50% pour une seconde de 400 Euros.
 Pendant les 5 ans de blocage, elles ne pourront pas être arbitrées sur un autre fonds.
 - Les sommes investies sur les autres fonds ne sont pas abondées et peuvent être arbitrées sur un autre fonds à tout moment.

Le Constat

- La Direction a ouvert les abondements à un deuxième fonds mais a refusé d'accéder à la demande des Organisation Syndicales d'abonder les versements sur tous les fonds.
- La Direction a accepté de monter l'abondement à 110% sur les premiers 500€ pour que l'abondement brut de 750€ soit atteignable. Par contre, pour ne pas dépasser cet objectif, elle a bloqué le montant abondable à 900€. **Les 3 derniers Euros de la prime d'intéressement ne sont pas abondables.** La Direction économise ainsi un versement brut de 1€50 par salarié. Il n'y a pas de petites économies.

La stratégie de placement

Pour optimiser le placement de votre intéressement, le mieux est de :

- Placer 900€ sur les fonds abondables². Vous obtiendrez 677€25 net d'abondement (750€ brut). Vous placerez donc sur ces fonds un montant total de 1 577€25. Cette somme ne pourra être déblocuée ou arbitrée sur un autre fonds pendant 5 ans.
- Placer les **3€ restants** sur n'importe quel autre fonds. **C'est symbolique mais vous garderez la liberté d'arbitrer ce montant sur n'importe quel autre fonds dès qu'il aura été valorisé.**

¹ Attention, la communication initiale de Natixis est trompeuse. Les tranches abondables ne sont pas calculées par fonds mais sont cumulatives. Il faut placer globalement 900€ sur ces deux fonds pour obtenir l'abondement maximum.

² ISR Rendement Solidaire et/ou Avenir Mixte Solidaire